

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2586

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport annuel 2010 sur le prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Millet**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyer, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Llung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnéche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011**Délibération n° 2011-2586**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport annuel 2010 sur le prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a institué un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par monsieur le Président à l'assemblée délibérante et destiné, notamment, à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil de communauté sont mis à la disposition du public.

Le décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995 précise qu'il est présenté de la même manière un rapport pour le service public de l'assainissement.

Le conseil municipal de chaque commune membre est destinataire des rapports annuels adoptés par la Communauté urbaine de Lyon. Le maire doit le présenter au conseil municipal, au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est présenté au Conseil le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement récapitulant, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus au décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

L'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable

L'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable a été assurée en 2010 dans le cadre de contrats d'affermage, par deux sociétés, Véolia-Compagnie générale des eaux et la Lyonnaise des Eaux (ex SDEI).

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Communauté urbaine en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service ainsi que de la gestion du service délégué, au cours de l'année 2010, par les deux délégataires pour son compte et sous son contrôle.

Au 1er janvier 2011, année de publication du rapport, le prix du mètre cube d'eau potable payé aux sociétés fermières, hors abonnement défini au contrat d'affermage, s'établit à 1,0930 € HT. Ce tarif est issu de la révision quinquennale des contrats d'affermage qui a pris effet au 1er janvier 2008 et qui s'est traduite pour l'usager par une baisse de 0,285 € par mètre cube, actée par avenants n° 16 aux contrats d'affermage. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cube, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 108,51 € TTC, soit 1,8086 € TTC par mètre cube.

L'exploitation du service d'assainissement collectif

Le service de l'assainissement collectif est géré en régie par la Communauté urbaine. Seules les communes de Givors et Grigny, intégrées à la Communauté urbaine au 1er janvier 2007, voient le service d'assainissement exploité sur leur territoire par le biais de contrats d'affermage distincts avec la Lyonnaise des Eaux (ex SDEI), la Communauté urbaine étant maître d'ouvrage et autorité organisatrice du service. Ce service est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Communauté urbaine sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement.

Au 1er janvier 2011, année de publication du rapport, le taux de la redevance d'assainissement collectif est de 0,8752 € HT par mètre cube. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cube, la part assainissement de la facture semestrielle de référence s'élève, tous prélèvements pour tous organismes compris, à 79,28 € TTC, soit 1,3214 € TTC par mètre cube.

En cumulé, le prix du mètre cube d'eau potable consommé et rejeté à l'égout public pour un abonné des services d'eau et d'assainissement de la Communauté urbaine s'établit donc, au 1er janvier 2011, année de publication du rapport, à 3,130 € TTC, abonnement, tous prélèvements et taxes compris, et la facture semestrielle de référence s'élève à 187,79 € TTC.

La Communauté urbaine a poursuivi, en 2010, sa politique d'investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Les investissements financés et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine sont détaillés dans ce rapport. Le programme d'investissements de la Communauté urbaine pour 2010 s'inscrit dans le cadre du plan de mandat.

Budget annexe des eaux

Ainsi, en 2010, la Communauté urbaine a, dans le cadre du budget annexe des eaux, réalisé pour 12,193 M€ TTC d'études et de travaux, dont 9,510 M€ TTC au titre de l'extension et de la rénovation des réseaux de proximité, 0,227 M€ TTC au titre de la sécurité de la ressource et 1,889 M€ TTC au titre de la sécurité de la distribution.

Les dépenses, en 2010, ont concerné la poursuite des programmes pour la suppression des branchements en plomb pour 1,056 M€ TTC, la pose de clapets anti-retour et dispositifs anti-pollution pour 0,259 M€ TTC et la rénovation de conduites en fonte et amiante-ciment pour 0,513 M€ TTC, du programme annuel de travaux d'amélioration et d'extension des réseaux d'eau potable de proximité pour 7,256 M€ TTC, 2,254 M€ TTC étant consacrés à la réalisation de réseaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme ou structurantes.

En 2010, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 0,924 M€ de financements pour ces travaux dans le domaine de l'eau potable, sous forme de subventions à la Communauté urbaine.

Budget annexe de l'assainissement

En 2010, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Communauté urbaine a réalisé pour 92,256 M€ HT d'investissements au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public. A noter qu'en 2010, 22,833 M€ HT ont été consacrés à la construction des réseaux dont 7,097 M€ HT au titre des programmes de réseaux annuels de proximité, 2,389 M€ HT pour la construction du collecteur à Vaulx en Velin quartier Nord, 3,886 M€ HT pour la réalisation de l'émissaire de la Plaine de l'Est, 8,461 M€ HT étant consacrés à la réalisation de réseaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme ou structurantes.

En 2008, ont été attribués les marchés pour la conception et la réalisation de la station d'épuration de la Feyssine à Vaulx en Velin et Villeurbanne et le marché de travaux pour la remise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons. 2009 a été la première année pleine de réalisation de ces travaux, opérations majeures du plan de mandat pour le respect des prescriptions de la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Les opérations se sont poursuivies en 2010 pour un achèvement prévisionnel courant 2011.

Respectivement, 30,715 M€ HT et 27,522 M€ HT ont été payés en 2010 sur ces opérations.

De plus, 3,943 M€ ont été consacrés à la rénovation et l'extension de la station d'épuration de Neuville sur Saône/Fleurieu sur Saône.

Ces trois opérations permettront, après les usines de Pierre Bénite et Jonage, d'atteindre la conformité aux normes européennes de rejet sur les principales stations d'épuration de la Communauté urbaine.

En 2010, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 17,296 M€ de financements pour ces travaux dans le domaine de l'assainissement, sous forme de subventions à la Communauté urbaine dont 14,840 M€ au titre des opérations de la Feyssine et de Saint Fons.

Exploitation du service public de l'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est en charge des contrôles de conception et de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif créées ou existantes sur le territoire de la Communauté urbaine.

Au 1er janvier 2011, année de présentation du rapport, les taux de la redevance (nets de taxes) pour l'assainissement non collectif facturés pour ces actions s'élèvent à :

- 130,68 € pour la redevance de contrôle des installations existantes,
- 92,57 € pour la redevance de conception des nouvelles installations,
- 167,71 € pour la redevance de contrôle de réalisation des nouvelles installations.

En 2010, les produits encaissés au titre de ces redevances se sont élevés à 31 517,46 €. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ayant, par ailleurs, attribué 5 953,09 € de primes à la Communauté urbaine pour les contrôles d'installations existantes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.